

RELEVÉ DE CONCLUSIONS Séance du Collège du jeudi 26 février 2015

Le jeudi 26 février 2015, le Collège de l'Hadopi est réuni en séance dans les locaux de la Haute Autorité, sis au 4, rue du Texel dans le 14^{ème} arrondissement de Paris, sur convocation de la Présidente.

Sont présents les membres du Collège suivants: Marie-Françoise MARAIS (Présidente), Jean BERBINAU, Elisabeth CREDEVILLE, Alain LEQUEUX, Christian PHELINE, Denis RAPONE, Bernard TRANCHAND.

ORDRE DU JOUR

Introduction de la Présidente; Retour sur les échanges avec la Commission de protection des droits; Difficultés de transmission des fichiers numériques des textes imprimés; Audition de l'Hadopi par la mission d'information sur le bilan et perspectives de trente ans de copie privée; Autre points: Marchés publics ; Approbation du relevé de conclusion de la séance du 5 février 2015.

PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS

Introduction de la Présidente :

- La Présidente présente un bref exposé des principales conclusions du rapport de Laurence Engel médiatrice du livre, sur le modèle d'abonnement illimité du livre.
- La Présidente fait un point sur l'avis rendu par la Commission Nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) sur la lutte contre les discours de haine sur internet et sur la proposition de confier à une Autorité administrative indépendante la mission de lutter contre la haine sur Internet.
- Les membres du Collège échangent sur la décision du TGI de Paris ordonnant le blocage de The Pirate Bay qui fait actuellement l'objet d'un appel ainsi que sur la décision Allostreaming.
- La Présidente fait un point sur les débats en cours à la Commission européenne sur la révision de la directive 2001/29 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information.

Retour sur les échanges avec la Commission de protection des droits: Les membres du Collège se félicitent des échanges avec la Commission de protection des droits. Il est convenu d'organiser une nouvelle réunion avec les membres de la Commission de protection des droits afin notamment de discuter des éventuelles préconisations à faire dans le cadre du rapport annuel de l'Hadopi.

Difficultés de transmission des fichiers numériques des textes imprimés: La Présidente informe les membres du Collège de l'envoi d'un courrier à un éditeur en raison de difficultés d'accès à certaines œuvres de leur catalogue non transmises au service Platon de la bibliothèque nationale de France. Ce courrier intervient dans le cadre de la mission de régulation de l'Hadopi en matière d'exceptions au droit d'auteur parmi lesquelles figure l'exception en faveur des personnes atteintes d'un handicap prévue à l'article L. 122-5 7° du Code de la Propriété intellectuelle (CPI) .

Audition de l'Hadopi par la mission d'information sur le bilan et perspectives de trente ans de copie privée: Les membres du Collège échangent sur la position de l'Hadopi eu égard de ses compétences en matière d'exception de copie privée et mesures techniques de protection.

Marchés publics : Les membres du Collège sont informés de la passation du marché de support informatique et du renouvellement du marché de la mise à disposition d'une connexion internet et d'un relais messagerie.

Relevés de conclusions: Les membres du Collège approuvent le relevé de conclusions de la séance du Collège du 5 février 2015.

Le 26 février 2015,

La Présidente de l'Hadopi,

Marie-Françoise MARAIS